

Éligibilité des titres Archos au dispositif PEA-PME

La société Archos annonce respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283) : effectif de moins de 5 000 personnes, d'une part, chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions Archos peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos d'ARCHOS

ARCHOS, précurseur sur le marché des baladeurs audio/vidéo et désormais spécialiste des tablettes et Smartphones, a sans cesse révolutionné le marché des produits Electroniques Grand Public depuis 1988. Aujourd'hui, ARCHOS propose des tablettes et des Smartphones Android, ainsi qu'une gamme complète pour ses partenaires OEM. Dès 2000, ARCHOS a lancé le Jukebox 6000, le premier baladeur MP3 avec disque dur. En 2008, ARCHOS a lancé la première génération de tablettes connectées et a dévoilé la première tablette sous Android en 2009. Enfin, en 2013, ARCHOS a lancé sa première gamme de Smartphones avec la série Platinum. ARCHOS possède des bureaux aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. ARCHOS est coté au compartiment C d'Eurolist, Euronext Paris, ISIN CodeFR0000182479.

Site Web: www.archos.com

ARCHOS

Loïc POIRIER

Directeur Général

Email : poirier@archos.com

Tél. : 01 69 33 16 90